



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mardi 23 juin 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Caroline Devalloné Dinbali et consorts « Intégration des taxis B : état des lieux »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellatrice disant

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité, en partenariat avec l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis et le Service intercommunal des taxis, se coordonne avec le Canton et développe une stratégie pour s'assurer du respect du cadre légal des VTC sur le terrain, par exemple en renforçant les contrôles. »

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité, en partenariat avec l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis et le Service intercommunal des taxis, mette tout en œuvre pour soutenir la centrale de diffusion de courses Taxis Service dans l'intégration des taxis « ex B », en lui attribuant les ressources matérielles et humaines nécessaires à la bonne réussite de cette transition. »

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité, en partenariat avec l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis et le Service intercommunal des taxis, interpelle le canton sur les démarches à entreprendre pour qu'UBER soit considéré comme un employeur et soit soumis aux contraintes légales inhérentes. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe